

Analyse de la proposition de la ville, ajouts d'informations à prendre en considérations et contre-proposition

par Benoit Lapalme

- 1- Préambule
- 2- Analyse du développement des boisés #12, 54 et mégaplex sportif
- 3- Analyse du boisé #13
- 4- Analyse du boisé #9 et 10
- 5- Analyse des autres boisés
- 6- Analyse du reboisement de 3.4km²
- 7- Autres constats
- 8- Résumé de votre proposition
- 9- Contre proposition
- 10- Parc nature
- 11- Reboisement des routes, chemins, rangs et autoroutes
- 12- Couper les subventions
- 13- Conclusion



Préambule

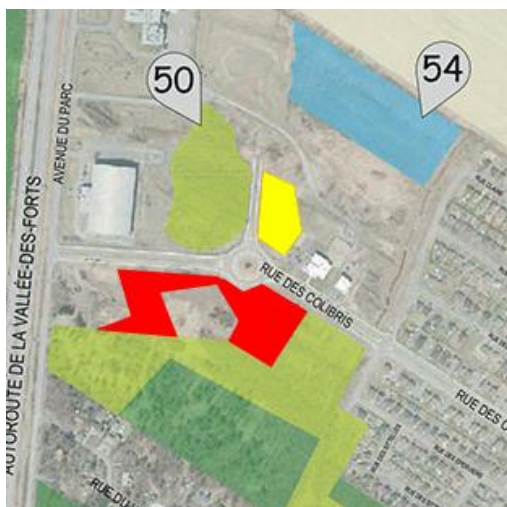
Je tiens tout d'abord à vous féliciter d'avoir utilisé les outils démocratiques en lançant cette consultation publique. Je crois qu'il est important que nos élus respectent la volonté populaire puisqu'ils sont là pour nous représenter. Ceci étant dit, je déplore que la consultation se limite à la protection des boisés en zone blanche. Cette balise est contraignante puisqu'il est difficile de parler de protection des boisés en milieu urbain sans parler d'étalement urbain ou de la protection des milieux naturels non-boisés tels que les friches, les prairies, les marécages et les espaces verts qui ont tous des rôles différents mais complémentaires dans le maintien d'un écosystème en santé.

Dans ce mémoire, je vais me concentrer sur l'analyse de votre proposition, proposer des bonifications et ajouter quelques pistes de réflexion pour la vision 360 puisque la protection et le reboisement ne peuvent être faits indépendamment d'une vision globale de la ville.

Analyse du développement des boisés #12, 54 et mégaplex sportif

Après avoir examiné votre proposition, il semble qu'il n'y ait eu aucune modification aux propositions qui avaient déjà été faites avant d'entamer le processus de consultation.

Dans le boisé #12, du côté des Colibris, nous remarquons sur les plans que le boisé est



découpé de la même façon que lors de la présentation du projet Imagym en janvier 2014 même si le boisé s'étend au-delà de cette zone (section manquante en rouge). D'ailleurs, cette superficie n'a pas été identifiée ni pour la protection, ni pour le développement ce qui me laisse perplexe quant aux autres chiffres que vous avancez... Combien d'autres boisés ont été partiellement amputés de cette façon? Sans oublier que le boisé d'en face (identifié en jaune) a été détruit par l'initiative du conseil alors que nous étions déjà en période de moratoire.

Puisque les parties identifiées pour le développement sont vouées à la construction d'un mégaplex sportif, j'aimerais entamer une réflexion à ce sujet. Ce projet est tout le contraire du développement durable et est un exemple d'étalement urbain. Le 11 et 12 avril 2015, les stationnements du stade de soccer ainsi que du Imagym étaient pleins; la rue Parc, la rue des Colibris et même la petite rue entre le stade et l'usine d'épuration étaient elles aussi remplies de voitures stationnées. Ironiquement, le seul endroit où il n'y avait pas de voitures c'était dans le nouveau stationnement de 92 places que la ville a construit cet été qui prétendait corriger ce problème. À voir évoluer ce développement, l'utilisation de son espace et le nombre de voitures, on doit se demander à quoi ressemblera ce quartier lorsque l'ensemble du projet sera terminé. À part quelques voisins, le site est pratiquement inaccessible sans voiture donc plus on ajoutera d'infrastructures, plus il y aura de voitures, plus il y aura du trafic, plus le quartier sera

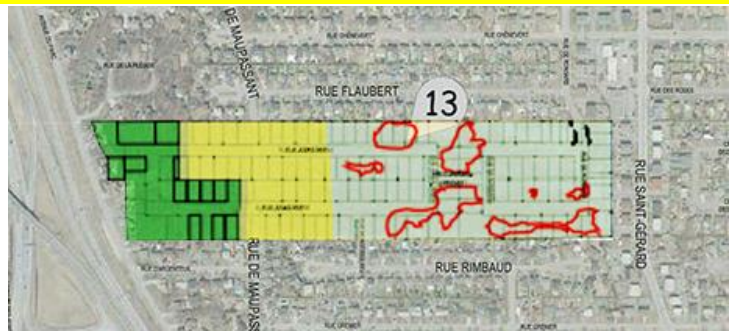
pollué, plus il faudra ajouter du stationnement, plus il y aura d'îlots de chaleur. Est-ce vraiment une vision d'avenir? Avant d'aller de l'avant et d'agrandir les zones de stationnement, je vous invite à lire le volet de la fiscalité écologique du rapport Godbout *Modalités et avantages d'une réforme fiscale écologique pour le Québec : Mythes, réalités, scénarios et obstacles*, dévoilé le 19 mars 2015

(http://www.ledevoir.com/documents/pdf/grame_ecofiscalite.pdf), ces économistes se sont penchés sur les pertes d'argent liées à la mauvaise gestion du territoire. Il ont noté « le coût réel d'une place gratuite de stationnement, dans une place d'affaires ou un centre commercial, peut varier entre 3\$ et 10\$ par jour, soit une subvention variant entre 1000\$ et 3600\$ par auto par an. » et recommandent au gouvernement provincial « Une taxe nationale de 2 \$ par place par jour en 2020 sur tous les stationnements (hors-rue) des commerces, places d'affaires et usines, permettrait de générer des revenus annuels de l'ordre de 1,5 \$ milliards (après avoir exempté les commerces qui appliqueraient une juste tarification de ceux-ci).. ». Or la ville de St-Jean-sur-Richelieu a intérêt à rectifier rapidement ses méthodes de développements car les commerces et les développements de type « mégaplex » risquent de voir leurs profits diminuer dans un avenir rapproché.

Analyse du boisé #13

Pour ce qui est du boisé #13, la zone vouée au développement est elle aussi restée identique à ce qui avait déjà été annoncé l'été passé, après l'organisation de la marche dans celui-ci, et ce malgré que la partie vouée au développement soit située en zone humide et est essentielle au maintien de cet écosystème. Nous pouvons lire sur le site du Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutttes contre les Changements Climatiques : « Il est mondialement admis aujourd'hui que les milieux humides, perçus comme des terres inutilisables par le passé, jouent un rôle crucial dans le maintien de la vie sur terre au même titre que les terres agricoles et les forêts.

Les biens et services écologiques qu'ils procurent à la société représentent indéniablement un moteur pour l'économie locale, régionale, nationale et mondiale. Il est donc primordial de conserver ces milieux, particulièrement dans les régions où les développements urbains ont contribué à leur dégradation ou à leur disparition. »



<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuxhumides.htm>. De plus, construire dans une zone marécageuse comporte des risques élevés que la structure s'enlise ce qui nécessitera des dépenses de quelques dizaines de milliers de dollars de la part des propriétaires afin d'installer des pieux qui stabiliseront la résidence sur la roche mère afin de l'empêcher de s'enfoncer d'avantage.

Analyse du boisé #9 et 10

Lors de la rencontre pour les boisés #9 et 10, à part un entrepreneur et quelques voix mitigées sur les profits que les propriétaires devraient retirer de leur terrain, nous étions une très grande majorité à demander la protection complète de ces boisés. Je suis donc surpris d'apprendre que ce ratio hautement favorable à la préservation se traduise par la coupe de 60% de nos derniers grands boisés urbains. Je suis d'autant plus surpris par cette annonce car le boisé #9 est réputé à valeur écologique élevée avec peu de signes de perturbation, ces qualités sont très rares en milieu urbain. Je suis d'autant plus surpris parce que vous comptez faire un parc nature juxtaposé à ces boisés, leur protection ne pourrait être que bénéfique et le valoriser davantage en s'assurant que le parc ne soit pas enclavé. Comme il a été dit lors de la présentation, il est important d'avoir des corridors verts afin d'assurer la santé et la qualité du boisé ainsi que de garantir le maintien de la biodiversité. Le développement de ces boisés irait à l'encontre de ce principe et nuirait à long terme à la biodiversité du parc nature. Pour ce qui est du boisé #10, il s'agit d'étalement urbain pur et simple. Les résidences seront situées à plus de 3 kilomètres des dépanneurs, services et épiceries les plus près, il est évident que les résidents seront dépendant de leur voiture pour leurs déplacements quotidiens. Ce type de développement coûte très cher aux citoyens, à la ville et à la province. Dans le rapport Godbout nous pouvons lire « Un consensus : l'étalement urbain de faible densité coûte très cher, en multipliant les besoins en infrastructures et en augmentant la longueur des déplacements. Pour assurer une saine gestion du territoire, il faut canaliser le développement autour de pôles accessibles par transport public (zones appelées TOD pour *Transit Oriented Development*). Pourtant, les ressources dédiées aux TOD sont modestes et l'étalement urbain continue. » Pour ceux qui ne savent pas ce qu'est un TOD, traduit en français par développement orienté vers le transport, je vous invite à vous informer sur le sujet puisqu'il serait pertinent de connaître ces notions pour la vision 360. « Les intérêts pour la municipalité de se lancer dans un projet de quartier TOD sont multiples. Il y a tout d'abord un intérêt financier. En effet, un quartier TOD est caractérisé par une forte densité au niveau de l'occupation du territoire. En augmentant la densité d'occupation, les municipalités sont en mesure d'attirer de nouveaux résidents et ainsi d'augmenter les revenus fonciers qui représentent en moyenne 78 % des revenus totaux des municipalités québécoises (Champagne, 2012). Pour une municipalité, participer à l'implantation d'un quartier TOD, c'est également un moyen de revitaliser un quartier, de favoriser les activités commerciales ou encore de créer un pôle culturel par exemple au sein de la municipalité, voire même de la région. Dans tous les cas, il est question d'offrir un environnement propice au bien-être des citoyens. »

https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais_2013/Verde_M_2013-07-02_.pdf

Analyse des autres boisés

Je ne connais pas très bien les autres boisés donc il m'est difficile de me prononcer à leur sujet. Toutefois, selon votre présentation, seulement 6% de la zone blanche est actuellement boisée, il est donc insensé de croire qu'il n'est pas possible d'exclure le développement dans les boisés.

Analyse du reboisement de 3.4km²

Vous proposez de reboiser une superficie de 3.4km². Toutefois, aucun endroit n'a été désigné pour l'accueillir. Nous ne savons pas si ce boisé sera entier ou morcellé ; s'il sera en zone blanche ou en zone agricole; pas plus que les types d'arbres qui seront utilisés, ni leur niveau de maturité. La seule chose que nous savons est que le reboisement devra être fait par la communauté.

Bien que je n'ai aucun problème à participer à de telles activités et que je suis même favorable à la participation citoyenne, j'ai un malaise avec le fait que la ville s'attend à ce que la population participe bénévolement au reboisement alors qu'elle subventionne la coupe de boisés en ne refilant pas la pleine facture des frais occasionnés par la coupe aux entrepreneurs. Sachant que ce scénario se perpétuent encore aujourd'hui alors que 10% des boisés restants seront détruits à faible coût pour les propriétaires, je crois que c'est un manque de respect pour vos citoyens.

Autres constats

Sur votre dépliant, certaines informations sont mélangeantes. Parfois vous inscrivez les superficies en hectare d'autre fois en km² et dans le cas du parc nature vous l'avez mesuré en millions de mètres carrés. Afin que votre proposition soit clair, il serait important de toujours conserver la même unité de mesure : 1 000 000m² = 1km² = 100 hectares. Les boisés #9 et #10 sont identifiés pour développement à 60% par contre, il n'y a aucune indication sur la manière que ces zones seront découpés. De plus les 2 cartes sur le dépliant ne présentent pas la même information. Sur le plan d'ensemble, ce qu'il reste du boisé de la Mairie fait partie de la consultation, appartient à la ville et sera protégé par votre proposition alors que sur le plan suivant il ne fait pas partie de la consultation et n'est pas protégé. Il serait apprécié que les informations fournies soient claires pour que nous sachions à quoi nous en tenir.



Résumé de votre proposition

En résumé, bien que vous essayez de sauver quelques boisés, votre proposition manque de cohésion. Il semble qu'il n'y ait eu aucun effort de fournir pour assurer la mise en place de corridors verts. Les zones de développement sont clairement identifiées mais on ne peut en dire autant pour le reboisement. Les projets de développement souhaités avant la mise en place du moratoire n'ont pas été modifiés ce qui laisse croire que vos décisions étaient déjà prises et que le processus de consultation est inutile.

Votre proposition manque d'ambition et n'est pas à la hauteur de mes attentes en tant que citoyen. Saint-Jean-sur-Richelieu a accumulé une importante dette environnementale au cours des dernières années. En 2007, la situation environnementale de Saint-Jean-sur-Richelieu était déjà précaire; la ville a adopté la politique environnementale en 2008 et depuis, la situation ne fait que se détériorer puisque les actions prioritaires dont le principe de zéro perte nette n'ont pas été appliquées. À lui seul, le principe de zéro perte nette aurait dû garantir un minimum de préservation puisqu'il est évident qu'il est plus viable et plus rentable de préserver ce que nous avons déjà que de détruire pour reboiser. La taxe spéciale de 15% exigée par la ville lors de développements dans les boisés aurait dû être utilisée uniquement à des fins de reboisement afin d'appliquer le principe de zéro perte nette alors que le règlement d'emprunt était déjà prévu pour la protection de boisés existants, ce qui aurait garanti un certain statu quo. Ceci n'ayant pas été fait, la destruction des boisés s'est poursuivie sans compensation et nous devons aujourd'hui payer le coût de ce laxisme.

Contre proposition

Comme telle, la proposition de la ville est incomplète car elle ne respecte pas les engagements de la politique environnementale pris il y a de cela 6 ans c'est-à-dire : *La protection des milieux naturels* (boisés, milieux humides, friches, prairies, bandes riveraines,...), *soutenir et encadrer le reboisement dans le but d'augmenter la superficie forestière et ainsi d'assurer l'application du principe de zéro perte nette*. Pour ce faire, la ville n'a d'autre choix que de protéger 100% de ses derniers boisés en milieu urbain et agricole, elle doit aussi ajouter au plan de conservation les milieux naturels (friches, prairies, et autres) qui serviront de liaisons entre les boisés afin de créer des corridors verts. La ville doit également reboiser l'équivalent de ce qui a été coupé depuis 2009 et d'avantage puisque la politique environnementale s'engageait déjà à augmenter la superficie forestière. Ceci est le minimum.

La tâche n'est pas mince mais pour y arriver la ville peut heureusement compter sur la fermeture imminente des golfs. Un terrain de golf exploité n'a pas une haute valeur environnementale dû à l'entretien exhaustif requis pour conserver une pelouse verte et rase. Par contre, une fois laissés à eux-mêmes, ces terrains feront rapidement des prairies de tailles appréciables, qui se transformeront graduellement en friches puis en boisés. Cette opportunité nous permettrait de rattraper rapidement notre déficit environnemental et ce à coût nulle puisque ces terrains sont déjà zonés « parc », donc aucun développement n'y est autorisé. Il n'y a donc ni expropriation, ni démêlé juridique, ni frais, ni besoin d'acquisition de la part de la ville. De plus, Nature-Action Québec offrent de nombreux services et avantages qui devraient satisfaire les besoins des propriétaires qui désirent se départir en partie ou en totalité de leur propriété ou en faire la conservation volontaire. <http://nature-action.qc.ca/site/service/options-de-conservation-de-votre-milieu-naturel>

Parc nature

J'aime l'idée d'avoir un parc nature facilement accessible pour les citoyens. Par contre, les boisés qui le composent sont séparés par l'autoroute et à moins d'être proprement relié il serait erroné de le qualifier de parc à rayonnement régional. La construction d'un écoduc serait nécessaire pour connecter les boisés. De telles structures ont été construites à quelques endroits à travers le monde notamment en France, en Belgique, aux Pays-Bas, en Alberta mais, à ma connaissance, ce serait le premier écoduc au Québec ce qui signifie que cette structure quasi-unique serait une signature remarquable pour St-Jean-sur-Richelieu. Habituellement, ce genre de structure est exclusivement réservé aux animaux sauvages pour leur permettre de traverser les autoroutes en sécurité, mais dans notre cas, cette structure servirait également aux randonneurs afin d'agrémenter leur traversée. En plus d'assurer une



transition agréable de l'autre côté de l'autoroute et de protéger du vent par une plantation d'arbre, l'écoduc permet de raccorder les 2 boisés pour n'en former qu'un seul. Ceci étant dit, même en raccordant les deux boisés de cette manière, le parc nature aurait une superficie totale de seulement 1km² et serait isolé du reste de la nature par les résidences et les terres agricoles.

C'est pourquoi je vous invite à considérer le reboisement le long de l'autoroute 35 jusqu'à l'autoroute 10. En plus d'ouvrir notre parc nature à tout un réseau de boisés jusqu'à la ceinture verte de Montréal constituée d'une faune et flore plus imposante lui offrant du même coup un meilleur bassin génétique, ce boisé offrirait un meilleur accueil aux gens entrant dans notre ville par cet accès. Les boisés autour de l'autoroute 35 contribueraient à diminuer les vents violents ce qui améliorerait grandement les conditions routières et réduirait considérablement les sorties de route en hiver.



Reboisement des routes, chemins, rangs et autoroutes

Les terres agricoles entourant la ville ont dénudé une vaste étendue du territoire ce qui fait de St-Jean une ville très venteuse. Ceci cause de graves problèmes en hiver alors que les vents amplifient les tempêtes de neige et causent des sorties de routes. Les boisés en bordure de routes réduiront les vents et préviendront la poudreuse et la glace noire de s'accumuler sur nos routes. L'été, ils faciliteront également les déplacements à pied et à vélo.

Couper les subventions

La situation économique de St-Jean devrait être suffisante pour démontrer que le développement dans les boisés n'est pas rentable à court, moyens ou long terme puisque nous détruisons d'immenses milieux naturels depuis quelques décennies mais nous n'avons pas les moyens de reboiser ce que nous avons perdu depuis la mise en place de la politique environnementale, soit les 6 dernières années.

Il est important d'arrêter l'hémorragie. Pour ce faire, il est entendu de taxer ceux qui ont un comportement négatif sur notre communauté tout comme nous taxons l'alcool, les cigarettes et l'essence. Or malgré la taxe de 15% sur les projets de développement dans les boisés, le rythme des coupes demeure alarmant. L'effet dissuasif ne fonctionne pas et la ville n'a pas d'argent pour compenser les pertes. Constatant cela, il est important de se demander si une taxe de 15% est suffisante pour payer les dépenses encourues afin de remplacer le boisé (achat de nouveau terrain, achats d'arbres, plantation, entretien jusqu'à la maturité du boisé, privation des services d'un boisé mature) si la réponse est négative, nous ne pouvons que constater que la ville subventionne la coupe de boisé en ne récupérant pas la totalité des dépenses encourues. La ville pourrait aussi recourir à d'autres mesures afin de décourager le développement dans ces secteurs : que ce soit par une taxation plus importante pour ce type de projet, une réglementation plus sévère sur les types de constructions autorisées (plus dense afin de rentabiliser les structures et services payer par la ville), réglementations plus sévère sur les PIIA comme par l'obligation d'avoir un toit vert, limiter le nombre d'espaces de stationnement permis, de conserver le terrain à l'état de sous-bois... Mais surtout, elle doit s'assurer que tous les développements faits sur son territoire soient toujours bénéfiques pour la municipalité.

Conclusion

Votre proposition ne peut pas clore le dossier de la protection des boisés puisqu'elle ne rencontre pas le barème minimum dicté par la politique environnementale de 2008. Une bonification de la protection ainsi que de la superficie de reboisement est nécessaire. Les autres milieux naturels doivent eux aussi être pris en charge par le plan de protection et ne doivent pas être systématiquement convertis en boisés puisque certains animaux et certaines plantes ne peuvent survivre dans une végétation trop dense, les abeilles entre autre ont besoin de prairies en fleur pour se nourrir et polliniser nos jardins et nos arbres. La protection environnementale inquiète bon nombre de citoyens. D'ailleurs, c'est un groupe de citoyens qui a pris l'initiative de démarrer une pétition et ont limité les

signataires aux résidents de St-Jean-sur-Richelieu. Aux dernières nouvelles ils avaient accumulé plus 5170 signatures. Ce nombre de participants est exceptionnel surtout vu la courte période de signature, les moyens limités pour la faire circuler et le bassin réduit; en comparaison, à l'assemblée nationale les pétitions sont ouvertes au Québec en entier pendant des mois et rares sont les pétitions avec autant de signataires. Je crois que le message ne peut être plus clair nous devons protéger d'avantage.

J'espère que vous prendrez mes propositions en considération et que les informations complémentaires vous seront utiles. J'attends la suite de votre proposition avec impatience et je souhaite que vous réviserez les méthodes de développement de Saint-Jean-sur-Richelieu afin de stopper l'étalement urbain.